

Savoirs et conflits autour de l'environnement à la Réunion: une saga forestière

Vincent Banos, Bruno Bouet, Philippe Deuffic

▶ To cite this version:

Vincent Banos, Bruno Bouet, Philippe Deuffic. Savoirs et conflits autour de l'environnement à la Réunion: une saga forestière. Cahier du GHFF forêt, environnement et société, 2021, 31, pp.33-44. hal-03533334

HAL Id: hal-03533334 https://hal.inrae.fr/hal-03533334v1

Submitted on 18 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.





		1		
Т	Ш		Λ	-
1	П		IVI	

Mobilisations et conflits forestiers hier et aujourd'hui
Introduction: mobilisations et conflits forestiers
Véronique DASSIÉ
Populations et administration forestière en Algérie (1830-1914) : des usage forestiers entre persistance et reconfiguration
Antonin PLARIER
Conflits autour des « Pinus de l'administration » en Nouvelle-Caledonie (1970-2015 Marie TOUSSAINT
Savoirs et conflits autour de l'environnement à La Réunion : une saga forestière Vincent BANOS, Bruno BOUET, Philippe DEUFFIC
La société civile au secours des forêts (Pologne, fin du XIX ^e siècle) Jawad DAHEUR
Conflits forestiers et domaine privé en France : l'exemple de la famille de Turckheim-Truttenhausen au XIX ^e siecle (1805-1870)
Clothilde ROHMER
Les plantations forestières à croissance rapide, catalyseurs de tensions sur c qui fait nature pour les acteurs sociétaux
Amélie ROBERT 6
Faire territoire. Le cas des équipements forestiers de loisirs de la métropole Rouen Normandie (1963-2019)
Romain LEPILLÉ
Compte-rendu de la table ronde : résistances, participations et contestations Présidée par Florence Rudolf, avec Sébastien Carbonnelle, Sébastien Lezaca-Rojas Michel Béal, Yves Poss, Bernard Boisson
Quelques mots de synthèse
Véronique DASSIÉ



		_		
Т	Ш		Λ	γ
	П		M	Z

Le temps des territoires Protéger, développer et valoriser la forêt dans le PNR du Morvan10
Introduction
Corinne BECK
Visite du Massif de la Reu à Villapourçon par le Groupement forestier pour l sauvegarde des feuillus du Morvan (GFSFM)
Jacques GORLIER, Ghislaine NOUALHET et Tristan SUSSE
Hier et aujourd'hui Géohistoire des paysages forestiers du Haut-Morvan montagnard
Vincent BALLAND
Hier et aujourd'hui Les forêts dans le Morvan : quelques éléments de réflexion sur la gestio actuelle
Vincent GODREAU
Regards sur le territoire Problématique et enjeux de gestion : les outils de la gestion forestière dans u PNR (charte forestière de territoire, contrats Natura 2000, Sylvo-trophée)
Laurent PARIS, Clémence SCHILLING
Regards sur le territoire Problématique et enjeux de gestion : une démarche paysagère expérimental en réponse aux enjeux forestiers dans le cadre de la démarche Grand Site d France développée autour du Mont Beuvray
Olivier Thiébaut, Vincent Guichard, Julien Burtin, Pauline Chauché de Gesnais Suzanne Thierry
Regards sur le territoire Regards d'acteurs : quelle gestion adapter aux enjeux paysagers portés e protégés par le PNR du Morvan ?
Fabrice ALRIC
Regards sur le territoire Regards d'acteurs : quelle gestion adapter aux enjeux paysagers portés e
protégés par les PNR ? Un discours discordant, une rhétorique progressive 15
1.701110.11 191.73 IN (A.C.11)



SOMMAIRE



Conterence publique	
Arbres, forêts, gestions, biodiversités et histoires : acte	urs, enjeux et perspectives
Laurent LATHUILLIERE	
Cinq mots de conclusion pour un double défi	
Charles DEREIX	





MOBILISATIONS ET CONFLITS FORESTIERS HIER ET AUJOURD'HUI

Journée d'études

THÈME

Journée d'études du 25 janvier 2020, Institut de géographie, Paris





SAVOIRS ET CONFLITS AUTOUR DE L'ENVIRONNEMENT À LA RÉUNION : UNE SAGA FORESTIÈRE

Vincent BANOS¹, Bruno BOUET, Philippe DEUFFIC

Fondé sur la nécessité de sauvegarder les traces d'une végétation endémique, « menacée et en danger », le Parc national de La Réunion (PNRun) a pu être confronté à une vive opposition et à de nombreux conflits depuis sa création en 2007. Il faut dire que si l'objectif de préserver les vestiges d'une nature préanthropique place La Réunion à la pointe du combat pour la biodiversité et lui permet d'être classée au Patrimoine mondial de l'Unesco (2010), il tend à réduire l'Homme à un facteur de dégradations. Un tel récit décliniste et bio-centré paraît donc peu conciliable avec les missions de valorisation du patrimoine culturel et de développement économique également inscrites dans la charte du PNRun². Mais cette situation quasi-aporétique est-elle vraiment nouvelle à La Réunion? Le pessimisme environnemental contemporain n'y ravive-t-il pas certaines plaies du passé ? On ne saurait en effet oublier que cette île de l'océan Indien fut une colonie jusqu'en 1946 et que le PNRun reprend le périmètre du domaine forestier constitué au XIX^e siècle (Illustration 1). La présente réflexion³ vise donc à questionner la généalogie et l'évolution des conflits liés à l'environnement à La Réunion en s'intéressant plus particulièrement à la place des forêts et à l'influence des forestiers. Dans quelle mesure ces derniers ont-ils contribué à faire du pessimisme environnemental un récit à la fois fondateur et hautement conflictuel du territoire ? Comment les controverses et les mobilisations ont-elles, en retour, participé à faire évoluer le cortège de problèmes et de solutions associées aux forêts réunionnaises depuis le début de la colonisation de l'île au XVIIe siècle ?

Au cœur du travail de Diana Davis⁴ sur l'histoire environnementale de la colonisation au Maghreb, la notion de récit environnemental décliniste traverse en réalité nombre de travaux consacrés aux forestiers dans les colonies⁵ mais aussi en métropole⁶.

¹Les auteurs sont géographe et sociologues à l'INRAE, unité ETBX (Bordeaux). Auteur correspondant : vincent.banos@inrae.fr

² Bruno Bouet, *Reconnaissance de l'autochtonie et déclinisme environnemental au sein des Parcs nationaux français. L'exemple du Parc national de La Réunion*, Thèse de Sociologie, Université de Bordeaux, 2019.

³ Cette recherche s'inscrit dans l'ANR « *L'EFFort environnemental comme Inégalité : Justice et Iniquité au nom de l'Environnement* » (EFFIJIE, 2015-2019).

⁴ Diana Davis, *Les mythes environnementaux de la colonisation française au Maghreb*, Seyssel, Champ Vallon, 2012.

⁵ À titre indicatif en plus de l'ouvrage précité : Anne Bergeret, Discours et politiques forestières coloniales en Afrique et à Madagascar, *Revue française d'outre-mer*, 1993, 298, p. 23-47; Frédéric Thomas, Protection des forêts et environnementalisme colonial : Indochine (1860-1945), *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, 2009, 4, pp. 104-136.

⁶ À titre indicatif: Guillaume Decocq, Bernard Kalaora, Chloé Vlassopoulos, La forêt salvatrice, Champ Vallon, 2016; Andrée Corvol, L'homme aux bois: histoire des relations de l'homme et de la forêt, XVII^e-XX^e siècle, Paris: Fayard, 1987.





Tout en pointant des variations dans le temps et dans l'espace, cette littérature s'accorde sur l'influence majeure de ce corps d'État dans la diffusion d'une forme de catastrophisme environnemental dès le XVIIIe siècle. Elle souligne aussi la profonde conflictualité de ces discours, qui justifiant le reboisement et la protection des espaces jugés « dégradés », ont souvent conduit à stigmatiser et écarter les populations locales. Si les forêts métropolitaines n'y ont pas échappé, notamment au XIXe siècle, les violences et les logiques de dominations paraissent avoir été particulièrement fortes dans des colonies où les habitants n'avaient la plupart du temps ni de titre de propriété, ni de statut de citoyen pour faire valoir leurs droits⁷. Bien que dominant, ce point de vue est nuancé par certains qui appellent à ne pas éluder la capacité de résistance des colons et des colonisés8 ou invitent à regarder les colonies insulaires aussi comme des espaces ayant pu, a contrario, favoriser l'émergence d'éthiques proto-écologiques⁹. Il s'agit donc de contribuer à ces débats en s'intéressant à une île, ancienne colonie devenue département, dont l'histoire forestière demeure encore peu étudiée. Pour ce faire, nous remobilisons les travaux existants sur l'archéologie spatiale et paysagère de La Réunion mais aussi des archives forestières et, pour la partie plus contemporaine, des entretiens menés auprès d'acteurs impliqués dans la gestion forestière et la construction du PNRun.



Illustration 1. La Réunion, une île montagne occupée à 45 % par les forêts Crédit : B. Bouet, 2015

⁷Adel Selmi, L'émergence de l'idée de parc national en France. De la protection des paysages à l'expérimentation coloniale, dans *Histoire des parcs nationaux*, Versailles, Quæ, 2009, p. 43 58.

⁸ Raphael Larrère, Histoire de parcs, les ambitions et les contextes, Colloque *Observatoire des représentations* du développement durable, Clermont-Ferrand, 2014.

⁹ Richard Grove, Les îles du Paradis. L'invention de l'écologie aux colonies (1660-1854), Paris, La Découverte, 2013.







De l'Eden domestiqué à « l'Eden défiguré »10

À La Réunion, la quête contemporaine des reliquats de la nature originelle s'appuie fortement sur le récit des navigateurs qui, au XVII^e siècle, vantent l'abondance et la diversité des essences d'arbres et du gibier ainsi que la salubrité du climat. Mais même si l'île est effectivement dénommée « England's Forest »¹¹, la transformation de ces descriptions en récits fondateurs jette un regard partiel sur l'histoire environnementale de La Réunion. Elle restreint leur interprétation à l'éloge d'un paradis terrestre alors qu'on peut aussi y lire l'apologie d'un eldorado à conquérir et élude donc la conflictualité inhérente à la coexistence de ces visions.

Une préservation de la nature au service d'un projet de mise en valeur

Dès les premiers temps de l'occupation définitive de l'île (1663), la compagnie des Indes qui régit alors Bourbon prend des mesures pour limiter la chasse et le pillage des bois : « défendons aux habitants de défricher du côté de la mer et d'abattre aucun arbre sans permission »12. À l'origine de quelques conflits, ces restrictions restent néanmoins circonscrites et ne relèvent en rien d'une quelconque préoccupation environnementale. L'objectif est d'assurer des réserves pour le ravitaillement des navires et de mettre l'île en valeur en contraignant ses habitants à l'élevage et la culture. Selon les mots du gouverneur Jacob de la Haye (1674), il faut habituer les colons à « ne plus compter sur la nature seule » car elle serait source de « paresse ». À partir du milieu du XVIIIe siècle, l'inquiétude change de nature et paraît prendre une tournure « proto-écologique » sous l'influence grandissante des naturalistes attirés par les richesses exotiques de l'océan indien. Convaincus de l'influence néfaste de la déforestation sur le régime des eaux et l'érosion, ces botanistes et agronomes fustigent en effet « les outrages faits à la nature et la raison » ¹³ par les sociétés coloniales. Mais ils ne s'enthousiasment par pour autant pour un éden originel qu'ils jugent souvent hostile (ouragans, rivages et sommets inaccessibles...). Ils se font plutôt les chantres d'une campagne tropicale savamment cultivée à l'instar des paysages européens dont ils véhiculent la nostalgie¹⁴. Perceptibles dans les témoignages de Bory de Saint Vincent ou Bernardin de Saint-Pierre, cette doctrine se concrétise dans l'œuvre de Pierre Poivre, intendant des Iles de France et de Bourbon de 1767 à 1772. Tout en considérant la protection des forêts comme une priorité, il promeut une économie vivrière basée sur l'acclimatation et la plantation d'espèces exotiques (muscadier, giroflier, avocatier...). C'est ainsi durant son mandat que le Filao, essence forestière tant décriée aujourd'hui, est introduit pour reboiser les basses pentes et fournir une ressource précieuse en bois de feu et de charpente. Bien que critique à l'égard de l'évolution des mœurs locales, ce modèle de développement suscite peu de contestation. Il ne remet pas en cause le dogme ressourciste et le volet protectionniste demeure pour le moins évanescent car Bourbon est jugée « bien mieux cultivée » que l'île de France. Par ailleurs, l'idéal de la campagne fertile et bucolique trouve un écho favorable dans la bonne société locale. Tandis qu'est créé en 1773 un jardin d'acclimatation à Saint-Denis, les artistes de l'époque donnent à voir une campagne parsemée de vergers et de pâturages délimités par des haies et murets.

Limitée au bord de mer et assujettie au projet de mise en valeur de l'île, la préservation du couvert forestier n'ébranle pas vraiment l'ordre social, du moins jusqu'à la moitié du XIX^e siècle. L'avènement du Second Empire mais aussi l'inquiétude grandissante quant à la multiplication des catastrophes naturelles et les bouleversements économiques et paysagers de l'île poussent le gouverneur Hubert-Delisle à créer en 1853 un service forestier.

¹⁰ Christian Germanaz, l'Eden Recomposé, Revue historique de l'océan indien, 2013, n°1, p. 320-332.

¹¹ Castleton, 1613 in Albert Lougnon, Sous Le Signe De La Tortue. Voyages Anciens A L'Île Bourbon (1611-1725), Saint-Denis, Larose, 1958.

¹² Ordonnance de 1709 in Jean-Marc Miguet, *Origine et historique sommaire du service forestier et des règlements forestiers applicable à la colonie de la réunion*, Manuscrit des archives départementales de la Réunion,1999[1954].

¹³ Pierre Poivre, 1769 in Daniel Varga, Gérer la forêt à Bourbon, une priorité pour la colonie su sucre, *Revue historique de l'océan indien*, 2013, p. 320-332.

¹⁴ Jean-Luc Bonniol, et Jean Benoist, *Un ordre étagé mis à bas : contribution à une ethnologie des paysages à la Réunion*, Rapport de mission du patrimoine ethnologique, Aix-en-Provence, 1994.







L'instauration conflictuelle d'un régime de conservation des forêts

En stigmatisant la destruction « des magnifiques arbres de haute futaie qui s'étendaient jusqu'au sommet des montagnes » et en érigeant ces déboisements en cause principale de « l'infertilité et de l'insalubrité » qui menacent la colonie, l'arrêté de 1853 est en phase avec les théories scientifiques de l'époque mais aussi avec les poètes et écrivains qui commencent à craindre « la ruine prochaine de cette perle des mers que les anciens navigateurs saluèrent du nom d'Éden »¹⁵. En revanche, la création du service forestier ne répond en rien à ceux, presque aussi nombreux, qui dénoncent l'essor d'une monoculture de la canne à sucre qui appauvrit les sols et paupérise une partie de la population¹⁶. Avançant que « les déboisements ont pris une proportion alarmante depuis l'émancipation » (1848), les autorités incriminent plutôt « les masses d'affranchis (qui) ont déserté les ateliers agricoles et portent chaque jour le fer et le feu dans les parties élevées de l'île »¹⁷. Mais ce souci de ne pas froisser les planteurs qui contrôlent les institutions coloniales, voire de leur agréer, ne suffit pas. Accusé de dépasser la capacité législative du gouverneur, l'arrêté de 1853 est attaqué devant les tribunaux et mis en sommeil jusqu'en 1872, année où le parlement français délègue au Conseil Général de La Réunion le pouvoir d'établir son propre règlement forestier. Face aux conseillers qui jugent les craintes climatiques exagérées et répètent leur refus de devenir les vassaux de l'administration forestière, le rapporteur rassure en affirmant vouloir « ne pas grever la propriété privée d'affectations spéciales, comme celles qui figurent dans le code de 1827 »¹⁸. Après de vifs débats, le texte adopté restreint en effet le régime forestier aux Hauts de l'île et, sur cette zone, étend l'interdiction d'exploitation aux forestiers eux-mêmes. Alors que ces derniers considèrent que « tout est à créer », la loi de 1874 les réduit à un « instrument de surveillance »¹⁹ car elle se veut uniquement une loi de « police des forêts » au service de « la conservation des eaux et de l'intérêt climatique ». La situation est d'autant plus paradoxale que sur la zone domaniale du littoral, les forestiers reboisent abondamment en filaos (Illustration 2). Mais si ces plantations servent aux usines sucrières, elles sont condamnées aussi bien par Jules Hermann²⁰, ardent défenseur de la colonisation qui considère que « 1'administration forestière doit être inspirée par un autre souci que celui du lucre », que par le naturaliste Jacob de Cordemoy²¹ qui déplore que, « dans la région basse, la végétation indigène ait fait place à des plantes étrangères » (Illustration 2).

Si la question des espèces indigènes affleure à la fin du XIX° siècle, le problème prioritaire et le plus conflictuel demeure celui des déboisements. Et ce d'autant plus que malgré la limitation des pouvoirs concédés aux forestiers, la loi de 1874 n'est pas exempte de contraintes pour les habitants des Hauts.

Une « guerre de cent ans »22 au XXe siècle

Pour Jacques Lougnon, qui poursuit le combat de Jules Hermann contre les forestiers, la loi de 1874 ouvre une période de conflits qui s'étend jusqu'en 1966, date de création de l'Office national des forêts (ONF). Pour comprendre la longévité de ce conflit, il faut revenir sur ses fondements et la manière dont il s'est prolongé, voire accentué, après la départementalisation de 1946.

¹⁵ George Sand, « Notes sur l'île de la Réunion (Bourbon) », Revue des deux mondes, 1863.

¹⁶ Dupeyrat, 1869 in Daniel Varga, op. cit.

¹⁷ Gouverneur Hubert Delisle, 1853, in Bénard et Collin, op. cit.

¹⁸ Colonie de la Réunion, Législation sur les eaux et forêt, 1874: rapport de la commission et procès-verbaux du Conseil Général, Saint-Denis, 1874.

¹⁹ Jules Ferrus, « Les forêts à l'île de La Réunion », Revue des Eaux et Forêts, 1885, p.145-154.

²⁰ Jules Hermann, « Colonisation de l'île Bourbon », Bulletin de la société des sciences et arts, 1886, pp. 187-262.

²¹ Jacob de Cordemoy, Flore de l'île de la Réunion, Paris, Librairie des Sciences Naturelles, 1895.

²² Jacques Lougnon, Quinze années d'actualités locales ou La Réunion de 1960 à 1975. Tome I, Saint-Denis,







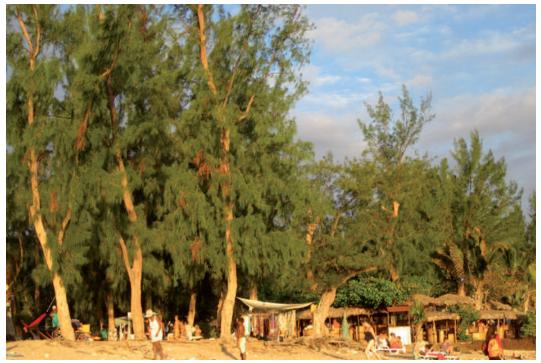


Illustration 2. Les Filaos, une espèce exotique devenue décor traditionnel du bord de mer Crédit : V. Banos, 2014

Au fondement du problème forestier

Si les forestiers jugent restrictif le texte de 1874, ils obtiennent néanmoins que les propriétaires riverains s'abornent au domaine pour pouvoir défricher. Or en ouvrant le débat sur la légalité des propriétés détenues, cette obligation qui, concerne près de trois quart des 80 000 ha de forêt recensées, s'impose comme l'un des principaux nœuds de « l'abcès forestier »²³ à La Réunion. Ses opposants y voient une mesure d'expropriation tyrannique et arbitraire car les premières concessions auraient été données « jusqu'au sommet des montagnes » : « Le domaine, c'est du vol » écrit ainsi Jules Hermann²⁴. De son côté, le service forestier avance son bon droit en considérant que, selon sur une thèse défendue sous la restauration (1820) et validée lors de plusieurs procès, les propriétés furent uniquement concédées « jusqu'au sommet des montagnes vu depuis la mer ». Elles ne peuvent donc concerner les terres de l'intérieur de l'île, qu'il s'agisse des cirques ou des hautes plaines. Mais il reconnaît aussi que les autorités coloniales ont entretenu la confusion en encourageant, dans les années 1830 et 1840, la colonisation de ces terres intérieures afin d'en faire les greniers de l'île tout en offrant une échappatoire aux populations marginalisées par la constitution des grands domaines sucriers. Dans ce contexte, les lois de conservation forestière de 1853 et de 1874 peuvent apparaître comme un brutal revirement tant elles semblent, a contrario, animées par la volonté de figer les Hauts de l'île et de faire fuir ses habitants. La chasse aux droits de propriété et les expropriations pour utilité publique sont d'autant plus mal vécues qu'elles ne sont pas appliquées partout avec la même sévérité. Les cirques de Cilaos et surtout de Mafate concentrent en effet l'attention²⁵. Il faut dire que l'éboulement qui frappe ce cirque en 1875 et fait 63 morts marque les esprits.

²³ Ibid.

²⁴ Jules Hermann, 1886, op. cit.

²⁵ Mélissa Atchama, Ce que les archives « des forestiers » nous disent des Hauts de l'île et de son environnement (1870-1970), mémoire de Master de Géographie, Université de la Réunion, Saint-Denis, 2018.





Mais on ne saurait oublier aussi que Mafate, espace le plus inaccessible de l'île (Illustration 3), cristallise depuis longtemps les peurs associées au « marronnage » des esclaves et au vagabondage des « nomades créoles ». Dans tous les cas, bien que souvent dépourvues de ressources, les populations ne se laissent pas faire. Au-delà des résistances individuelles, les habitants s'organisent en installant des systèmes de guet ou en déposant des plaintes collectives pour dénoncer la corruption ou l'abus de pouvoir des forestiers²⁶. La lecture des débats au Conseil Général révèle aussi un certain malaise au sein même des autorités : « À chaque fois on nous dit que la question de Cilaos est close et à la session suivante elle s'ouvre à nouveau. Le Conseil général doit donc constater son impuissance »²⁷. De leur côté, certains forestiers parlent de « démission », en considérant que les faiblesses de la loi sont encore accentuées par l'adoption du principe des circonstances atténuantes (1894) et d'un droit de transaction (1917). La situation est d'autant plus complexe, que depuis les années 1900, la culture précieuse du géranium suscite un fort engouement et se répand rapidement entre 400 et 1400 m. Or si cette « ruée », qui fait de La Réunion le premier producteur mondial dès 1910, est vue comme une opportunité économique pour les Hauts de l'île, elle s'accompagne d'une forte accélération des défrichements car le géranium est une culture itinérante dont par ailleurs la distillation nécessite une grande consommation de bois.

Si le domaine n'est pas remis en cause et demeure une source de conflits avec la population locale, les forestiers apparaissent malgré tout sur la défensive en ce début de XX^e siècle. Mais, une loi adoptée en 1941, leur permet de reprendre « l'offensive » au moment même où s'amorce la départementalisation.



Illustration 3. **le Cirque de Mafate, entre milieu hostile, espace refuge et lieu habité** Crédit : V. Banos, 2015

²⁶ Jacques Lougnon, op. cit.

²⁷ Conseil Général de la Réunion, Compte rendu des sessions 1923 : Débats sur Concession à Cilaos, Archives départementales.





Le paradoxe d'un regain de tensions après la départementalisation

Fustigeant « la rage destructrice des pionniers » et « la faiblesse des gouvernements », certains forestiers en poste à La Réunion se félicitent « de l'immense pas qui a pu être franchi dans le contexte autoritaire du régime de Vichy »²⁸. De fait, cette nouvelle loi – qui n'est pas remise en cause à la Libération – renforce l'arsenal répressif (servitudes forestières, contrôle de la circulation des bois...) et autorise désormais les forestiers à mener toutes les opérations nécessaires à la protection mais aussi à l'exploitation du domaine. Dès lors, si les forestiers remobilisent les théories du déclin environnemental en arguant que le géranium a « ruiné les sols et désertifié le climat » et que, de manière générale, le taux de boisement de l'île est tombé en deçà « d'un minimum vital de l'ordre de 33 % »²⁹, ce n'est plus vraiment dans une optique de conservation. L'objectif proclamé est ainsi de « reboiser à tout prix avec les moyens du bord » et d'édifier « une usine à bois » car « le forestier ne saurait faire de l'art pour de l'art, il doit se pénétrer de la notion de rentabilité financière »30. Dans cette optique, ils valorisent le Tamarin des Hauts, mais aussi et surtout les essences exotiques à croissance rapide telles que le Filaos, l'Eucalyptus et le Cryptomeria japonica (Illustration 4). Si cette approche productive est conforme à la doctrine forestière en vigueur, y compris en métropole, elle s'accompagne d'une violence symbolique et physique à l'égard des populations locales relativement inattendue et anachronique à la fin des années 1950. Les notions de « surpeuplement » et « de pratiques archaïques » mais aussi de « dégénérescence », de « consanguinité » et « d'alcoolisme » sont ainsi régulièrement mobilisées pour qualifier ces habitants des cirques que l'administration veut voir partir.



Illustration 4. **Plantation de Cryptomeria dans les Hauts de la Réunion**Crédit : V. Banos, 2014

²⁸ Jean-Marc Miguet, 1999 [1954], op. cit.

²⁹ Jean-Marc Miguet, « Le reboisement de La Réunion », Revue forestière française, 1952, n°2, p.87-98.

³⁰ Paul Benda, 1954 in Mélissa Atchama, op. cit.

³¹ Christian Germanaz, 2013, op. cit.

³² Jean-Marc Miguet, 1952, op. cit.

³³ Mélissa Atchama, 2018, op. cit.





Si ces jugements teintés de paternalisme et de colonialisme sont également véhiculés par les élites et les études scientifiques³¹, les forestiers franchissent une étape supplémentaire en les appliquant sur le terrain : « La lutte contre la population a été acharnée, à l'arrachage systématique de nos jeunes plants il a fallu répondre par l'arrachage des cultures vivrières »³². S'il reste peu de trace de l'action et de la parole des habitants, les sommiers permettent de constater que, sur les 462 délits verbalisés rien que pour l'année 1946, la moitié concerne les défrichements³³. Les chroniques tenues par Jacques Lougnon de 1960 à 1975 constituent une autre source d'information précieuse. Enseignant et héritier d'une famille de propriétaires des Hauts de l'île, celui-ci ne cesse de dénoncer dans les journaux « l'immoralité et la dangerosité » d'une loi de 1941, coupable à ses yeux d'avoir été « votée à 12 000 km de La Réunion » et d'édifier « un désert vert » dans les Hauts. L'auteur ne conteste pas tant le projet productif des forestiers que la justification environnementale sous-tendant les reboisements et l'immobilisation des sols qu'elle induit : « Érosion ! Érosion ! Quel mot magique dressé en épouvantail pour justifier la spoliation de paisibles agriculteurs (...). S'il est malheureux d'importer son bois, il l'est bien plus d'importer son bœuf dans une île minuscule envahie par la marée démographique ».

Si les tensions entre ces deux visions ressourcistes semblent s'apaiser avec le passage à l'ONF (1966) et la mise en place d'un Plan d'Aménagement des Hauts centré sur le développement territorial, un autre front contestataire s'ouvre autour des enjeux émergents de la biodiversité.

Retour à la conservation des forêts?

À l'orée des années 1970, « l'offensive » forestière post-départementalisation est contrecarrée par l'émergence d'une intelligentsia scientifique et naturaliste, locale et métropolitaine, dont la tête de proue est Thérésien Cadet (1937–1987); une personnalité fédératrice et un botaniste internationalement reconnu. Sous son impulsion, la défense de l'indigénat et de l'endémisme, encore peu institutionnalisée localement, devient progressivement une catégorie d'action publique de premier plan à La Réunion³⁴.

Une contestation écologique des pratiques forestières

Réunie au sein de la Société Réunionnaise pour l'Étude et la Protection de la Nature (SRE-PEN) créée en 1971, cette élite scientifique et naturaliste inaugure l'émergence d'une nouvelle cause et vision concurrente de la « bonne » conservation de l'île et de ses forêts. Leur approche s'oppose diamétralement à l'ambition productive alors prônée par les forestiers. Les naturalistes de la SREPEN promeuvent en effet l'importance de la préservation des formations végétales primaires, dont ils déclarent et déplorent l'érosion comme étant constante depuis la colonisation humaine de l'île. Ils s'opposent ce faisant à une énième exploitation (ornementale, pharmaceutique et maintenant forestière puis touristique...) de ces « forêts de bois de couleurs », réputées renfermer un grand nombre d'espèces endémiques et indigènes de l'île (Illustration 5). Au nom de leur raréfaction, de leur irremplaçabilité et de leur nécessaire étude scientifique, ils s'opposent au primat du développement et de la commercialisation qui, selon eux a pu mener le service forestier, puis l'ONF, à remplacer des pans entiers de forêts primaires par des essences exotiques de meilleure rentabilité telles que le Cryptoméria. Par méconnaissance si ce n'est incurie, prétextèrent les naturalistes³⁵, l'enjeu de conservation était alors, au sein du domaine, supplanté par celui de la production.

³⁴ Bruno Bouet, 2019, op. cit.

³⁴ René Robert, « La gestion et la valorisation du domaine public dans les Hauts de l'île de la Réunion », Annales de Géographie, 1998, 603, pp. 487-507.

³⁵ Jean-Luc Bonniol et Jean Benoist, 1994, op. cit.





Illustration 5. **Îlot de Tamarins, espèce endémique des Hauts de l'île** Crédit : V. Banos, 2015

La virulence et la médiatisation du conflit tendent à faire apparaître les naturalistes comme les gardiens de « l'identité insulaire face à des évolutions jugées le plus souvent comme d'origine exogène »³⁶ et portées par une administration forestière habituée, en outre, à agir comme seul « maître de céans » des Hauts de l'île. Parallèlement, Thérésien Cadet, dont la thèse soutenue en 1977 permet de grandes avancées en matière de compréhension des mécanismes de la flore indigène, commence à jouir d'une réputation internationale qui renforce la légitimité de ses engagements et son influence locale. Sans en être l'unique responsable, cette montée en puissance du référentiel naturaliste contribue activement à infléchir la vision forestière dominante au début des années 1980, soit à l'heure de la régionalisation de l'île de La Réunion. Cette dernière complexifie le jeu politico-administratif local et accroît le nombre d'acteurs légitimes à intervenir dans l'aménagement des Hauts de La Réunion. Parmi eux se propage en outre une réflexion environnementaliste qui atteint des problèmes autrefois perçus comme du seul ressort des Eaux et Forêts³⁷.

Transition du paradigme forestier et émergence du PNRun

Aidé par l'accumulation des connaissances scientifiques, le ralliement progressif des forestiers réunionnais à la cause des « naturalistes » tient aussi à la pression exercée par la SREPEN. Elle saisit notamment le ministère de l'Environnement, le ministère de l'Agriculture et de la Forêt ainsi que la direction générale de l'ONF pour que soit mise en place à La Réunion une directive locale d'aménagement beaucoup plus soucieuse de lutter contre les espèces exotiques envahissantes et de préserver la flore indigène et endémique³⁸. Le rôle de protection à l'ONF va également se renforcer suite aux recommandations de la mission de Jean Bosser, botaniste à l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer (ORSTOM), collègue et ami de T. Cadet, qui établit en 1982 un plan d'extension et de création de plusieurs réserves biologiques domaniales³⁹.

³⁷ René Robert, op. cit.

³⁸ Jean-Pierre Galland, « Les patrimoines naturels forestiers à La Réunion et les problèmes posés par leur conservation », *Revue Forestière Française*, 1991, 5, pp. 98 - 101.

³⁹ Max Bruciamacchie, « Les forêts denses humides du Sud de la Réunion », Revue forestière française, 1984, 6, pp. 468-478.





Avec le concours de la Région, l'ONF et la SREPEN vont commanditer une étude auprès de l'UICN pour que des recommandations de gestion et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE) soient émises. Le rapport afférent de Ian Macdonald⁴⁰, expert sud-africain des invasions biologiques, parait en 1989 et innerve encore aujourd'hui les mesures de lutte contre les EEE.

C'est dans ce contexte de sensibilisation croissante aux enjeux de la protection de l'endémisme contre les EEE que l'idée de créer un Parc national à La Réunion, plutôt qu'un patchwork de réserves domaniales disséminées, émerge au tournant des années 1980 et 1990. Et ce d'autant plus que l'enjeu de gestion des flux touristiques dans les Hauts de l'île devient aussi de plus en plus saillant. Les entrepreneurs de la cause environnementale peuvent, pour étayer et monter en généralité leur argumentaire, s'appuyer sur un contexte international désormais favorable à la défense de la biodiversité⁴¹. Nouveau paradigme de gestion des espaces naturels, l'impératif mondialisé de la diversité biologique favorise en effet la reconnaissance des études scientifiques menées localement. Il conduit in fine La Réunion à intégrer, en 1994, le classement UICN des 234 centres pour la diversité floristique au niveau mondial et, en 2000, celui des 34 hotspots de biodiversité mondiale selon Conservation International. En retour, cette responsabilité « biologique » mondiale accélère le déploiement de mesures de conservation locales. L'endémisme est ainsi érigé en priorité du Schéma d'Aménagement Régional de 1995, lequel entérine de surcroît les prémices d'une étude de faisabilité d'un Parc national à La Réunion. Quant aux orientations régionales forestières de 2002, elles confirment la priorité nouvelle donnée à la conservation au sein de l'ONF. La création en 2007 du PNRun, gardien de l'endémisme et de la lutte contre les EEE, finit de pérenniser et garantir cette tendance. Après avoir essayé de résister à l'avènement de cette structure sur « son territoire », l'ONF doit désormais soumettre dès l'amont, pour examen et validation par le Conseil scientifique du Parc national, ses plans de gestion des parcelles.

Conclusion

Même s'il faut se méfier des pièges d'une relecture du passé à l'aune des enjeux du présent, l'histoire forestière de La Réunion confirme que la cristallisation des conflits autour de différentes visions de l'environnement, plus ou moins conciliables avec l'économie productive, n'est pas une invention contemporaine. Si les sources d'inquiétudes changent (l'érosion, les inondations et la sécheresse au XIX° siècle, la biodiversité et le climat à l'aube du XXI° siècle), le pessimisme environnemental et le rôle salvateur des sylves constituent un fil directeur qui, hier comme aujourd'hui, tendent à déterritorialiser la forêt et à exclure les populations locales. Ce sentiment de continuité est exacerbé à La Réunion puisque depuis deux cents ans, les processus conflictuels liés à « l'environnement » se concentrent sur les Hauts forestiers de l'île, loin du domaine de la canne à sucre et de ses industries. Pour autant, l'histoire ne se répète pas tout à fait. Ce n'est pas seulement la nature et l'ampleur des problèmes associés au déclin de la forêt qui ont changé, mais aussi les coalitions d'acteurs et donc l'influence même des forestiers. Et si cette évolution n'est pas spécifique à La Réunion, la chronologie des faits y paraît plus originale. Acteur bridé sous l'ère coloniale, réduit à un simple agent de surveillance et de conservation du domaine obéissant à un Conseil Général avant tout soucieux de préserver l'économie sucrière des conséquences néfastes du déboisement, les forestiers deviennent paradoxalement un « État dans l'État » à l'heure de la départementalisation et jusqu'au milieu des années 1960. Sous leur autorité, la lutte contre la déforestation devient alors moins synonyme de conservation que de gestion et de mise en production du domaine forestier.

⁴⁰ Macdonald I.A.W., 1989, Stratégie de recherche et de gestion pour le contrôle à long terme des pestes végétales à la Réunion, Conseil régional de la Réunion 16 p.

⁴¹ David Takacs, Historical awareness of biodiversity, *Encyclopedia of biodiversity*, (ed. Levin S.), 2001, vol. 3, Academic Press, p. 363-369.





Malgré près d'un siècle de conflit larvé avec les habitants des Hauts, il faut attendre une contestation qui, ironie de l'histoire, est également portée au nom de l'environnement, pour que cette quasi-souveraineté dans les parties élevées de l'île soit véritablement remise en cause. En effet, même s'il y a une évolution endogène au monde forestier, le combat mené par les scientifiques et naturalistes aura grandement contribué à infléchir l'influence locale des forestiers et ce d'autant plus que ce combat a bénéficié du soutien tant des organisations mondiales sur la biodiversité que des élus réunionnais promoteurs de la décentralisation. La volonté politique de constituer une entité opposable aux forestiers semble d'ailleurs avoir fait partie des motivations premières, au même titre que les enjeux de l'endémisme et de l'attractivité, à la création d'un Parc National à la Réunion. Pour autant, si le PNRun induit une perte relative d'autonomie de l'ONF, force est de constater que celui-ci reste un acteur majeur de l'aménagement du territoire et pourvoyeur d'emplois important à l'échelle de la région. En termes de réputation, la création du PNRun a pu également constituer pour l'ONF une fenêtre d'opportunité pour transférer le coût politico-médiatique de conflits anciens et irrésolus (élevage divagant, pratiques culturelles du pique-nique en cœur de parc, culture du goyavier-fraise...) à la charge du Parc national. Alors même que le PNRun doit faire avec l'héritage conflictuel inhérent au pessimisme environnemental véhiculé entre autres par les forestiers depuis le milieu du XIX^e siècle, ces derniers se voient offrir l'opportunité, en contrepoint du récit « bio-centré » promu par le PNRun, de valoriser leurs actions sociales et leur ancrage historique sur le territoire. Cette rédemption invite in fine à poursuive l'analyse du rôle ambigu des forestiers qui, souvent instigateurs mais aussi parfois bouc-émissaires des nombreux conflits qui ont émaillé les Hauts de La Réunion, furent tout à la fois source de privation pour les populations locales et un vecteur du développement territorial.